

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (M.A.P.A)

Lycée Jean HINGLO
Lycée des métiers du
BTP

2018

2, rue des Sans
Soucis
CS 81107
97829 LE PORT
Cedex

REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CHARGES



IDENTIFIANTS :

Organisme qui passe le marché : Lycée Jean HINGLO
CS 81107
97829 LE PORT CEDEX

Représenté par : M. Jean-Marc SPAMPANI, Personne responsable des marchés
Comptable assignataire des paiements : Agent comptable du Lycée Jean HINGLO

Téléphone
02 62 71 19 00

Télécopie
02 62 71 19 01

gestion.9740979w
@ac-reunion.fr

OBJET DU MARCHÉ :
FOURNITURE DE POUBELLES POUR COUR EN EXTERIEUR
(fixation au sol et au mur)

Date limite de dépôt des offres

Le 12 OCTOBRE 2018

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28
du Code des Marchés Publics

Demandes de renseignements 02 62 71 19 00

- Administratifs auprès de Monsieur GUÉROT, Gestionnaire
gestion.9740979w@ac-reunion.fr



I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 – Date limite de dépôt des offres :

Le 12 octobre 2018 à 12 heures (heure de La Réunion)

Article 2 - Modalités de dépôt des offres :

Les propositions seront adressées au
Service Intendance du lycée Jean HINGLO,
2 rue des Sans-Soucis – CS 81107 – 97829 LE PORT Cedex,
sous pli fermé portant la mention « **MARCHÉ POUBELLES 2018** », soit par voie postale, soit par dépôt contre récépissé.

Article 3 - Critères de choix

Les offres seront examinées selon les critères de choix suivants :
Offre économiquement la plus avantageuse, selon la pondération suivante :

- ✓ qualité des produits (30%)
- ✓ prix (60%) **Attention voir article 12 (Prix TTC rendu droits acquittés)**
- ✓ conditions de livraison et de service (10%)

II - DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 4 - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture de mobilier urbain.

Article 5 - Allotissement

Le présent marché comporte 1 lot unique :

- ✓ POUBELLES OU CORBEILLES au format « tulipe »

Article 6 - Détail des prestations

Le descriptif des besoins est détaillé en annexe au présent document (fiches techniques)

Article 7 – Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services.

Les produits devront répondre aux normes européennes, françaises ou reconnues équivalentes

Les fiches techniques du constructeur devront obligatoirement être jointes à l'offre.



Délai de garantie : 3 ans

Article 8 – Pièces constitutives du marché

- ✓ Offre du candidat (selon modèle joint), comportant les quantités et les prix proposés, valant acte d'engagement
- ✓ Présent règlement de la consultation et cahier des charges
- ✓ Un devis détaillé ou facture pro-forma pour chaque lot, faisant apparaître la période de garantie.

Les offres indiqueront le délai de livraison.

Article 9 - Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra être exécuté qu'après notification à l'attributaire retenu, sous la forme d'un bon de commande signé par la personne responsable du marché.

Dans sa proposition, le candidat doit s'engager sur un délai maximum de livraison et de mise en service lorsqu'elle est prévue, à compter de la date de réception du bon de commande.

Article 10 – Documents à fournir

Le candidat, à l'appui de son offre, doit produire :

- ✓ Une fiche faisant état de sa capacité professionnelle, technique et financière.
- ✓ Une déclaration sur l'honneur, datée et signée, pour justifier que le candidat a satisfait aux obligations légales et fiscales, n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir et n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation pour une infraction au code du travail.

Article 11 – Avance forfaitaire

Aucune avance n'est prévue.

Article 12 – Prix

Les prix sont fermes pour toute la durée du marché et sont réputés comprendre toutes les charges (**DDP ou rendu droits acquittés**):

- taxes diverses, frais de transport, de livraison et frais liés au dédouanement (octroi de mer, etc...)
- le lieu de livraison sera indiqué par l'établissement



Article 13 – Modalités de règlement

Les règlements sont effectués par mandat administratif, selon les délais et conditions règlementaires. Les factures seront établies en un original et une copie portant, outre les mentions légales ou règlementaires, les indications suivantes :

- Les nom et adresse du créancier
- Le numéro de son compte bancaire ou postal
- Le numéro et la date du bon de commande et la référence du bon de livraison
- La désignation exacte des produits livrés ainsi que les numéros de série
- Le prix unitaire hors taxes de chaque article
- Le montant global hors taxes
- Le taux et le montant de la TVA
- Le montant TTC
- La date d'émission

L'Agent comptable procédera au paiement des sommes dues au titulaire, dans les 30 jours suivant la date de réception des demandes de paiement. En cas de dépassement de ce délai de paiement, des intérêts moratoires seront versés au titulaire. Le taux de ces intérêts est égal au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.



ANNEXE

DESRIPTIF DES BESOINS

1 LOT UNIQUE

- 20 poubelles/corbeilles au format « tulipe » à fixer au sol d'une contenance de 60 litres (dimensions : hauteur 800 mm / diamètre 500 mm)
- 20 poubelles/corbeilles au format « demi-tulipe » à fixer au mur d'une contenance de 35 litres (dimensions : hauteur 735 mm / largeur 545 mm)

Caractéristiques des 40 corbeilles :

- **acier traité anticorrosion**
- **acier poudré anti-uv**
- **support pour sac intérieur**
- **coloris rouge**

- 20 bacs/seaux pour les poubelles au format « tulipe » d'une contenance de 40 litres (dimensions : hauteur 560 mm / diamètre 315 mm)

Caractéristiques des 20 seaux :

- **acier galvanisé**
- **anse de préhension**
- **fond ajouré pour évacuation des liquides**